

Circuit de Preux-au-Bois



Visorando

Une randonnée proposée par PNR de l'Avesnois

Cet itinéraire relie la ceinture bocagère et les chemins à l'intérieur de la Forêt Domaniale de Mormal. Chaque saison apporte son lot de découverte.

Durée	3h 10	Difficulté	Facile
Distance	10,58 km	Retour au départ	Oui
Dénivelé positif	41 m	Activité	Pédestre
Dénivelé négatif	42 m	Commune	Preux-au-Bois (59288)
Point haut	181 m	Région	Avesnois
Point bas	149 m		



Trace n° 1565611



Description

Stationnez sur le parking de l'étang de Preux-au-Bois

(D/A) Depuis le parking de l'étang, dirigez-vous vers l'église. Poursuivez tout droit, passez devant l'ancien bureau de poste puis tout de suite prenez à droite la Rue de la Fontaine, en impasse. Au bout, empruntez à droite le chemin encaillouté.

(1) Virez à droite dans le premier "cache" et débouchez sur la Rue d'Hecq. Montez cette route à gauche et, dans le virage, obliquez à droite sur la Rue de la Grimpe. Ce sentier bordé de charmes têtards aboutit à une petite route. Notez dans la pâture l'abreuvoir automatique pour les bovins. Au croisement, poursuivez à droite jusqu'à la forêt face à un château d'eau.

(2) Allez à gauche, puis encore à gauche. Passez devant la Maison Forestière de la Tenure puis l'entrée du camping. Après la barrière, engagez-vous entre les parcelles 750 et 752 sur la Laie des Brûlés. Coupez la Route Forestière du Pont à Chiens.

(3) Au croisement, traversez la Route Duhamel puis, une vingtaine de mètres plus loin, obliquez à droite et rejoignez le carrefour du Quesne à Marrones.

(4) Prenez à droite sur la Route du Pont vers l'Arboretum et l'Étang David. 500m plus loin, utilisez à gauche un sentier piétonnier parallèle à la route et débouchez à droite face à l'Étang David. Contournez l'étang par la gauche et récupérez un sentier.

(5) Virez à gauche pour rejoindre la Route de la Fontaine.

(6) Empruntez la route forestière à droite et continuez tout droit. Traversez la Route Duhamel. Juste après, au niveau de la parcelle 834, un sentier sur la droite mène à la Fontaine le Comte.

(7) Rebroussez chemin et poursuivez à droite.

(8) Après la parcelle 820, virez à droite sur le premier sentier.

(9) À la parcelle 809, poursuivez à gauche et, à la parcelle 810, à droite. Sortez de la forêt.

(10) Prenez en face la Rue de Landrecies. Ignorez un chemin sur la droite.

(11) Descendez à droite la ruelle d'Avignon. En bas, virez à gauche pour retrouver le parking de l'étang **(D/A)**.

Points de passages

- D/A Étang de Preux-au-Bois**
| N 50.16444° / E 3.660852° - alt. 150 m - km 0
- 1 Cache**
| N 50.166599° / E 3.657514° - alt. 150 m - km 0.5
- 2 Lisière de la Forêt de Mormal**
| N 50.164642° / E 3.668448° - alt. 163 m - km 1.68
- 3 Route Duhamel**
| N 50.173626° / E 3.682362° - alt. 166 m - km 3.4
- 4 Carrefour du Quesnes à Marrones**
| N 50.171267° / E 3.696361° - alt. 168 m - km 4.45
- 5 Sentier à gauche**
| N 50.166374° / E 3.699234° - alt. 171 m - km 5.62
- 6 Route de la Fontaine**
| N 50.160923° / E 3.693858° - alt. 180 m - km 6.34
- 7 Fontaine le Comte**
| N 50.155598° / E 3.676209° - alt. 176 m - km 7.91
- 8 Bifurcation à droite**
| N 50.15279° / E 3.673406° - alt. 169 m - km 8.45
- 9 Parcelle 809**
| N 50.157223° / E 3.671414° - alt. 167 m - km 8.98
- 10 Lisière de forêt**
| N 50.15657° / E 3.665699° - alt. 159 m - km 9.43
- 11 Ruelle d'Avignon**
| N 50.160786° / E 3.661062° - alt. 157 m - km 10.01
- D/A Étang de Preux-au-Bois**
| N 50.164597° / E 3.659604° - alt. 150 m - km 10.58

Informations pratiques

En forêt, le port de chaussures étanches s'avère nécessaire une grande partie de l'année ; les parties asphaltées sont fermées à la circulation, sauf la route reliant les carrefours « du Quesne à Maronnes » et «David».

Circuit inscrit au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée).

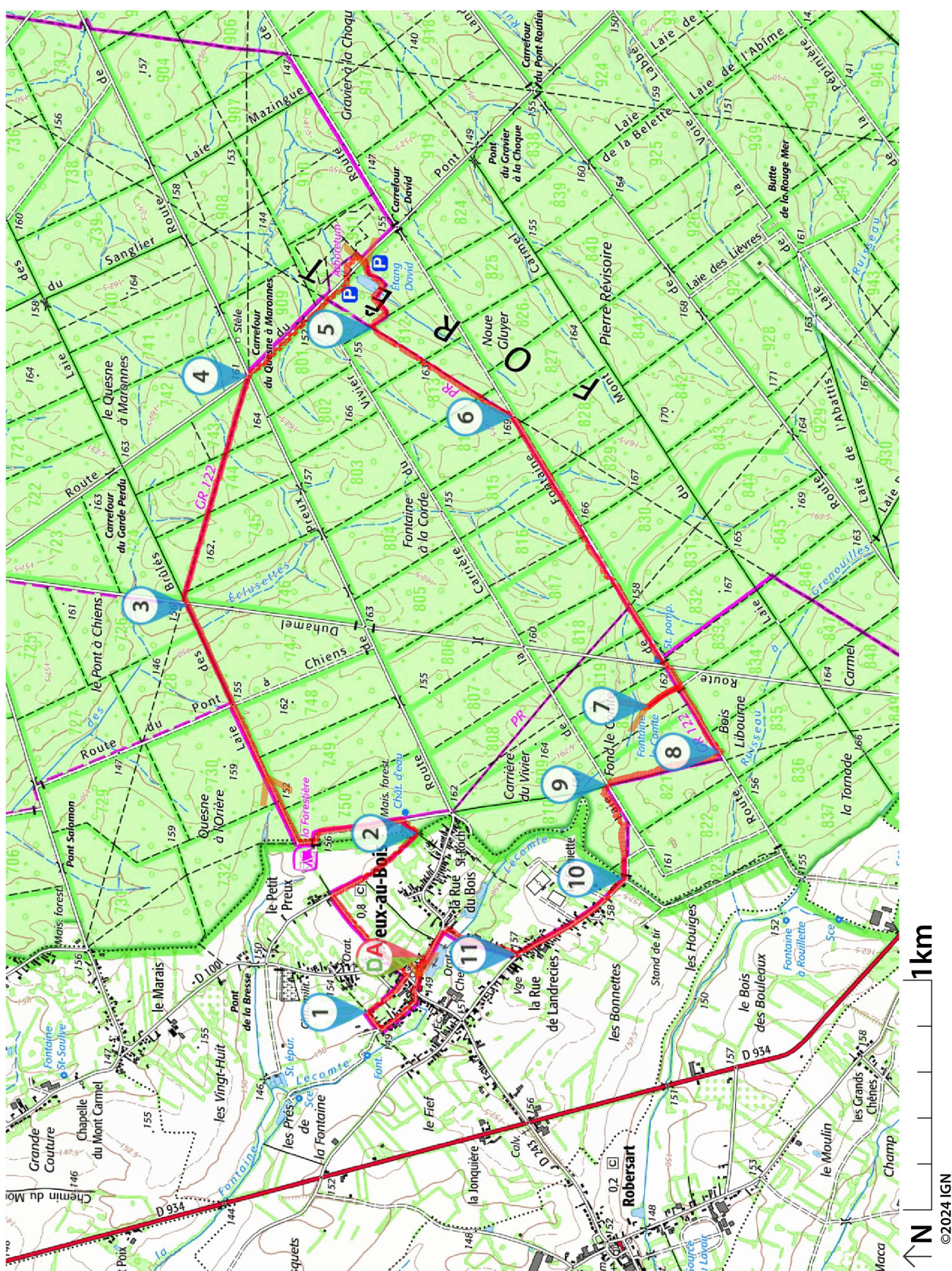
Suivez le balisage Jaune.

Donnez-nous votre avis sur <https://www.visorando.com/randonnee-circuit-de-preux-au-bois/>

En savoir plus :

Email : annie.trotin.pnra@gmail.com

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

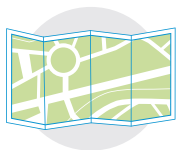
équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne au projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



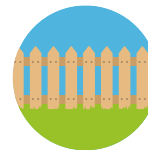
RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



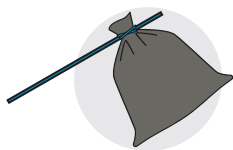
RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



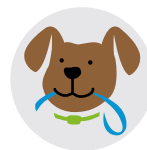
RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.